80_pp_64417780

PpP
Pau Pyrénées

Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Organisme acheteur : Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées, hôtel de France, 2 bis place Royale - B.P. 547 - 64010 Pau Cedex

Objet : collecte et valorisation des biodéchets des professionnels de la CDAPP.

Procédure : adaptée

Modalités de réception des offres : remise contre récépissé ou par pli recommandé avec accusé de réception sous enveloppe cachetée portant la mention «Collecte et valorisation des biodéchets des professionnels de la communauté d'agglomération Pau-Pyrénées» parvenue **avant le 18 novembre 2016 à 16 h 30** délai de rigueur, à l'adresse suivante : Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées - Direction juridique foncier logistique achats - site des @llées - 26 avenue des Lilas - 64062 Pau Cedex 9
Remise dématérialisée via le profil acheteur https://www.achatpublic.com – Réf. CDA 16/91
Retrouvez l'avis intégral sur https://www.achatpublic.com - réf CDA 16/91

Renseignements complémentaires : Direction juridique foncier logistique achats Tél. 05 47 05 30 31

Annonces administratives judiciaires

80_pp_64322710

Commune de Parbayse

ENQUÊTE PUBLIQUE

Elaboration du plan local d'urbanisme et abrogation de la carte communale

Par arrêté du 10/10/2016,

Le maire de la commune de Parbayse a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de plan local d'urbanisme arrêté par le conseil municipal et l'abrogation de la carte communale.

M. Jean-Claude CANAL, conseiller en formation continue en retraite et **M. Michel LEGRAND**, ingénieur conseil, ont été respectivement désignés comme commissaire-enquêteur et suppléant par le président du Tribunal administratif de Pau.

L'enquête se déroulera à la mairie de Parbayse du vendredi 28 octobre 2016 au mardi 29 novembre 2016, aux jours et heures d'ouverture suivants : mardi de 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 heures et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et 14 h à 17 h 30.

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie de Parbayse les :
- vendredi 28 octobre 2016 de 14 h à 17 heures,
- mardi 15 novembre 2016 de 8 h 30 à 12 h 30,
- mardi 29 novembre 2016 de 14 h à 17 heures.

Le dossier du projet de plan local d'urbanisme pourra être consulté sur le site internet à l'adresse suivante : www.cc-lacqorthez.fr.

Toute information peut être sollicitée auprès de M. le maire à la mairie aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, transmis au maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public à la mairie. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

consécutifs, **du 17/11/2016 au 19/12/2016 inclus.**

Le responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées est M. SARASOLA, maire de Gurmençon.

Ont été désignés par le Président du tribunal administratif de Pau :
- **Mme Michèle BORDENAVE**, en qualité de commissaire enquêteur titulaire,
- **M. Alain STAGLIANO**, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés à la mairie et pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser au commissaire enquêteur par écrit à la mairie ou par voie électronique à l'adresse suivante: comgurmencon@cdg-64.fr (noter en objet : «Observations PLU pour commissaire enquêteur»).

Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête et l'avis de l'autorité environnementale sont intégrés au dossier de PLU et peuvent donc être consultés dans les mêmes conditions.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie **les :**
- 17 novembre 2016 de 14 h à 17 heures,
- 29 novembre 2016 de 14 h à 17 heures,
- 8 décembre de 9 h à 12 heures,
- 19 décembre 2016 de 14 h à 17 heures.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie 1 mois après la date de clôture de l'enquête pour une durée d'1 an, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Après l'enquête publique, et en cas d'avis favorable, le PLU, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du conseil municipal.

Les propriétaires de terrains compris dans le périmètre d'aménagement foncier de Viellenave Navarrenx, Bugnein et Bastanès (extension sur le territoire des communes d'Audaux, Araux et Castetnau Camblong) sont informés que l'enquête sur le projet de nouveau parcellaire et sur le programme des travaux connexes correspondant aura lieu **du 23 novembre au 23 décembre 2016** à la mairie de Viellenave Navarrenx où les intéressés pourront consulter le dossier d'enquête aux jours et heures d'ouverture, **soit les mardi et vendredi de 9 h 30 à 11 h 30.**

Le dossier comprend :

1. le plan de l'aménagement foncier comportant les limites, la contenance et la numérotation cadastrale des nouvelles parcelles, la désignation des chemins, routes et lieudits, l'identité des propriétaires, l'identification des emprises des boisements linéaires, haies et plantations d'alignement prévus en application de l'article L.123-8 du code rural.

2. Un tableau comparatif de la valeur des nouvelles parcelles à attribuer à chaque propriétaire avec celle des parcelles d'apport, indiquant les soultes que doivent éventuellement recevoir certains propriétaires en application de l'article L.123-4 du code rural.

3. Un mémoire justificatif des échanges proposés et de la conformité du projet de travaux connexes et du nouveau plan parcellaire correspondant aux prescriptions édictées par arrêté préfectoral.

4. L'indication du ou des maîtres d'ouvrage des travaux connexes, avec pour chacun d'eux, l'assiette des ouvrages qui leur est attribuée, et le programme de ces travaux avec l'estimation de leur montant (plan des travaux).

5. L'étude d'impact.

M. Fernand LAGRILLE, commissaire enquêteur désigné par le Président du Tribunal administratif de Pau, sera présent à la mairie de Viellenave Navarrenx, les :
- mercredi 23 novembre 2016 de 9 h à 12 heures et de 14 h 30 à 17 h 30
- jeudi 1er décembre 2016 de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 17 h 30
- samedi 10 décembre 2016 de 9 h à 12 h 30
- vendredi 23 décembre 2016 de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 17 h 30

Le commissaire enquêteur désigné en qualité de suppléant est Mme Marion THENET.

Le géomètre chargé des opérations se tiendra à la disposition des propriétaires pour leur donner tous renseignements nécessaires pendant les jours de présence du commissaire enquêteur.

approuvé par délibération du Conseil municipal.

ao_pp_64322710

Commune de Parbayse

ENQUÊTE PUBLIQUE

Elaboration du plan local d'urbanisme et abrogation de la carte communale

Par arrêté du 10/10/2016,

Le maire de la commune de Parbayse a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de plan local d'urbanisme arrêté par le conseil municipal et l'abrogation de la carte communale.

M. Jean-Claude CANAL, conseiller en formation continue en retraite et **M. Michel LEGRAND**, ingénieur conseil, ont été respectivement désignés comme commissaire-enquêteur et suppléant par le président du Tribunal administratif de Pau.

L'enquête se déroulera à la mairie de Parbayse du vendredi 28 octobre 2016 au mardi 29 novembre 2016, aux jours et heures d'ouverture suivants : mardi de 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 heures et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et 14 h à 17 h 30.

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie de Parbayse les :
- vendredi 28 octobre 2016 de 14 h à 17 heures,
- mardi 15 novembre 2016 de 8 h 30 à 12 h 30,
- mardi 29 novembre 2016 de 14 h à 17 heures.

Le dossier du projet de plan local d'urbanisme pourra être consulté sur le site internet à l'adresse suivante : www.cc-lacqorthez.fr.

Toute information peut être sollicitée auprès de M. le maire à la mairie aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessus.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur, transmis au maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête, seront tenus à la disposition du public à la mairie. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Le commissaire enquêteur désigné en qualité de suppléant est M. Marion THENET.

Le géomètre chargé des opérations se tiendra à la disposition des propriétaires pour leur donner tous renseignements nécessaires pendant les jours de présence du commissaire enquêteur.

Nos communes investissent

MARCHÉS PUBLICS > À 90 000 €

ao_pp_64417780

Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Organisme acheteur: Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées, hôtel de France, 2 bis place Royale - B.P. 547 - 64010 Pau Cedex

Objet : collecte et valorisation des biodéchets des professionnels de la CDAPP.

Procédure: adaptée

Modalités de réception des offres: remise contre récépissé ou par pli recommandé avec accusé de réception sous enveloppe cachetée portant la mention «Collecte et valorisation des biodéchets des professionnels de la communauté d'agglomération Pau-Pyrénées» parvenue **avant le 18 novembre 2016 à 16 h 30** délai de rigueur, à l'adresse suivante: Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées - Direction juridique foncier logistique achats - site des @llées - 26 avenue des Lilas - 64062 Pau Cedex 9
Remise dématérialisée via le profil acheteur https://www.achatpublic.com – Réf. CDA 16/91
Retrouvez l'avis intégral sur https://www.achatpublic.com - réf CDA 16/91

Renseignements complémentaires: Direction juridique foncier logistique achats Tél. 05 47 05 30 31

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables : Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles figurent dans le règlement de la consultation.

Critères de jugement des offres : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

Date limite de réception des offres : le mercredi 23 novembre 2016 avant 17 heures.

Délai de validité des offres : 90 jours.

Renseignements : Auprès des services techniques municipaux, M. ETAVE, mairie d'Anglet, rue Amédée-Dufourg, 64600 Anglet, tél. 05 59 58 35 35 poste 3914. Courriel : f.etave@anglet.fr

Recours : Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Pau, 50, cours Lyautey, BP 43, 64010 Pau Cedex, tél. 05 59 84 94 40, fax : 05 59 02 49 93, mail : greffe.ta-pau@juradm.fr, adresse électronique : http://pau.tribunal-administratif.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le vendredi 28 octobre 2016.

Annonces légales

VIE DES SOCIÉTÉS

64422150_LAV

CANA-DIS
SARL au capital de 7 500 euros
Siège : Château de Cabidos, 64410 Cabidos
RCS de Pau 452 487 051

DISSOLUTION

L'associé unique a décidé par assemblée générale extraordinaire le 15 septembre 2016 :

la dissolution anticipée de la société, à compter du 15 septembre 2016 ;

la nomination en qualité de liquidateur de M. DU CAUZE de NAZELLE VIVIEN, unique associé gérant, né le 9 juin 1954 à Dax (40) et demeurant 19, rue Kellermann à Reims (51100) ;

de fixer l'adresse de liquidation au siège social.

Pour avis, le gérant.

64416700_BTR

WEST DESIGN
Société à responsabilité limitée au capital de 5 100 €
Siège social : 25, allée du Moura, 64200 Biarritz
801 118 720 RCS Bayonne

DÉCISION

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 21 octobre 2016 : Les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code du commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société.

Dépôt légal au greffe du Tribunal de commerce de Bayonne.

Pour avis, la gérance.